

Séance du mardi 19 octobre 2021

Le **mardi 19 octobre 2021** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, DESHAYES Catherine arrivée en cours de séance, GOULET Olivier, DESVAGES Serge, LEBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, GAUTIER Christelle, COULLERAY Didier, LERENARD Jacky, BOUILLON Magali, GIRAULT Natacha, LEVEZIEL Adeline, ÉNÉE Jennifer, BOULLOT Jean-Louis, HERVIEU Jean-Claude, MARIE Romain, VILLAIN Laetitia, ASSELIN Grégory, LEREBOURS Marie-Astrid, ENGUERRAND Roger, TROUINARD-JAVALET Aurélie, HOREL-DELVILLE Chantal, Edwige LIENARD

Absents excusés : Catherine DESHAYES donnant pouvoir à Gabriel CATHERINE (Mme DESHAYES a prévu une arrivée en cours de séance), Marlène BRIARD donnant pouvoir à Serge DESVAGES, LECOEUR Benjamin

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24/25 en cours de séance

Nombre de pouvoir : 2/ 1 en cours de séance

Nombre de voix délibérantes : 26

M. Jean-Claude HERVIEU a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

M. Le Maire informe que Catherine DESHAYES arrivera au cours de la séance car elle est retenue au conseil d'école de Saint Samson de Bonfossé

D-2021-89 : Validation du compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2021

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2021, les membres du conseil municipal l'adoptent par 26 voix pour et 0 abstention.

D-2021-90- Avenant n°1 de prorogation à la Convention de Mise à Disposition des services pour la compétence enfance-jeunesse entre la commune de Bourgvallées et Saint-lô agglo

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 19 janvier 2021 (délibération n° 2021-008) pour autoriser la signature d'une convention qui prévoit la mise à disposition réciproque des services, pour la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 06 juillet 2021, nécessaires au fonctionnement

M. Le maire informe qu'une **refonte** complète va bientôt être proposée à l'ensemble des conseillers municipaux sur le territoire de Saint-lô agglo pour les mises à disposition pour les compétences : assainissement, sports et extrascolaire. Cette refonte vise à rétablir l'équité sur l'ensemble du territoire et à définir le rôle précis des communes et de Saint-Lô agglo dans le cadre de chaque mise à disposition. Les nouvelles conventions proposées dans ce cadre prendront effet **au 1^{er} janvier 2022** et seront proposées à la délibération, aux conseillers municipaux, en décembre après avis de la commission administrative paritaire

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L1321, L5211-4-1 et L5211-14 à 18,

Vu la loi 2010-1563 du 16 novembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, notamment son article 65 modifiant l'article L5211-4-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs publics locaux,

Considérant ce qui suit :

Depuis le 01/09/2017, Saint-Lô agglo exerce la compétence optionnelle et facultative enfance-jeunesse.

À ce titre, il convient de signer un avenant pour proroger la convention se terminant le 6 juillet 2021 de mise à disposition de services entre la commune de Bourgvallées et Saint-Lô Agglo. L'avenant n°1 prolonge la mise à disposition réciproque des services, pour la période allant du 07 juillet 2021 au 31 décembre 2021, nécessaires au fonctionnement :

- Des activités liées à la compétence enfance-jeunesse pour assurer les missions extrascolaires et périscolaires du mercredi et des vacances scolaires
- Des activités liées à la compétence enfance-jeunesse pour assurer les missions périscolaires hors mercredi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer l'avenant à ladite convention.

Le conseil municipal aimerait être consulté en amont pour le projet 2022 des Mises à Disposition

✓ D-2021-91 : Convention avec Manche Habitat pour la chaufferie bois de Saint-Samson de Bonfossé.

Manche Habitat propose une convention entre la commune et Manche Habitat pour la mise à disposition de la chaufferie bois alimentant 10 logements.

Dans le cadre de cette convention trisannuelle se terminant le 30/09/2023, Manche Habitat s'engage à

- Fournir le bois
- Assurer la maintenance des installations (contrôles réglementaires, maintenances réglementaires et remplacement des équipements défectueux)
- Facturer directement les locataires.

La commune s'engage à

- Fournir l'électricité et l'eau qui seront refacturés à Manche habitat prix coûtant sur présentation de factures
- Limiter l'accès de la chaufferie aux seuls ayants droits

Le conseil municipal est invité à délibérer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer ladite convention

✓ D-2021-92: demande aide financière auprès de la CAF pour les menuiseries de la garderie de St Romphaire.

M. Le Maire rappelle qu'il a commandé auprès de l'entreprise LECARDONNEL des menuiseries pour la garderie de Saint-Romphaire à hauteur de 9 912 € HT.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès de la CAF.

plan de financement prévisionnel se présente donc ainsi pour les Menuiseries de la Garderie préscolaire de St Romphaire :

Nature de la dépense	Montant HT	montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
21880 DIVERS	9 912,00	11 894,40	13184 CAF MONTANT sollicité	3 964,80 €
			1687 FCTVA	1 951,16 €
			Auto-financement : apport du demandeur	5 978,44 €
Total	9 912,00	11 894,40	Total	11 894,40 €

La commune a obtenu une subvention DSIL auprès des services de la préfecture dans un projet global pour ces menuiseries. Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité et autorise M. Le Maire à demander une subvention auprès de la CAF.

✓ D-2021-93 : demande aide financière auprès de la CAF pour la chaudière gaz de la garderie de St Romphaire.

Gabriel CATHERINE a indiqué lors de la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2021 qu'il a dû procéder au remplacement de la chaudière gaz de la garderie périscolaire de St Romphaire : Le devis le mieux disant retenu était de 5 595,60 €TTC. de l'entreprise STEVENIN NIOBEY.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès de la CAF.

plan de financement prévisionnel se présente donc ainsi pour la chaudière Gaz la Garderie préscolaire de St Romphaire :

Nature de la dépense	Montant HT	montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC	Taux
21880 DIVERS	4 463,00	5 595,60	13184 CAF MONTANT sollicité	1 865,20 €	
			1687 FCTVA	917,91 €	
			Auto-financement : apport du demandeur	2 812,49 €	
Total	4 463,00	5 595,60	Total	5 595,60 €	

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité et autorise M. Le Maire à demander une subvention auprès de la CAF.

D-2021-94: Convention fonds de concours Saint-Lô Agglo : 8 logements Manche Habitat

M. Le maire informe que la commune peut obtenir un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit HT et plafonné à 5 000 € par logement pour 8 logements. Pour ce faire, le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer une convention avec Saint-lô agglo pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 40 000 €

Le plan de financement se présente ainsi :

plan de financement
8 logements manche habitat

Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
travaux VRD	176 688,77	PARTICIPATION MANCHE HABITAT	21 000,00 €	
		FONDS DE CONCOURS	40 000,00 €	
		ST LO AGGLO	,	
		Auto-financement : apport du demandeur	115 688,77 €	
Total	176 688,77	Total	176 688,77 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention.

Mme Catherine DESHAYES rejoint la séance (avant la délibération N° 95 de 2021-après la délibération N° 94 de 2021).

D-2021-95: Plan de relance Numérique Syndicat Scolaire Le Mesnil-Raoult-Troisgots-St-Romphaire

M. Le Maire informe que dans le cadre du plan de relance au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (S.N.E.E). La commune peut demander un financement auprès du ministère de l'Éducation pour l'achat d'un équipement informatique et d'un services et ressources numériques à hauteur de 6 891.94 € TTC. La subvention de l'état sera alors de **4 514.35 €**

Le Plan de financement du projet se présente ainsi :

Nature de la dépense	Montant HT	montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC	Taux
Équipement informatique	4 451,62	5 341,94			
Ressources numériques	1 291,67	1 550,00	Subvention état	775,00 €	
			Subvention état	3 739,35 €	
			FCTVA	876.29 €	
			auto-financement	1 501.30 €	
Total	5 743,29	6 891,94	Total	6 891,94 €	

Sur les dépenses d'investissement, la commune récupérera le FCTVA sur le montant TTC de l'équipement informatique. Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer la convention de financement (AAP SNEE) et les devis d'équipement informatique correspondant.

D-2021-96 : location -vente Hangar situé 3 route du Pont à Soulles

Gabriel CATHERINE, maire adjoint en charge des bâtiments locatifs, informe qu'il souhaite proposer une location-vente à M. Edouard BELE, brasseur pour le hangar situé 3 route du Pont à Soulles.

Le conseil municipal autorise les élus à avancer sur le projet. Sur le principe, le conseil municipal est favorable. La décision sera délibérée lors d'une réunion ultérieure.

D-2021-97 : Projet Futur Mairie – Agence Postale- Médiathèque- Maison de services communale

M. Le Maire informe que la consultation auprès des Architectes est lancée.

- La date limite remise des candidatures est prévue le 3 novembre 2021 à 12 h.
- La commission chargée de l'ouverture des plis se réunira le 4 novembre 2021 à 9h30
- La date limite prévue des offres des 3 architectes retenus est le 26 novembre 2021 à 12 heures.
- Ces trois architectes seront auditionnés 29 novembre 2021 après- midi.

Actuellement 11 architectes ont téléchargé le dossier sur la plateforme dématérialisée.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à demander toutes subventions possibles pour ce projet auprès de l'état (DETR-DSIL) auprès du département de la Manche, auprès de Saint-Lô agglo, auprès de la région Normandie et auprès de tout autre organisme possible.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à demander des subventions européennes (LEADER)

Une ébauche de plan de financement prévisionnel pourrait se présenter ainsi :

Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes et prestations MO	100 000 €	Europe – Leader	100 000 €
Travaux	1 000 000 €	Etat –DETR-DSIL	160 000 €
Divers (imprévus 5%)	50 000 €		
Mobilier	70 000 €	CD50 -contrat pôle de services	200 000 €
		St-lo-Agglo – contrat	140 000 €
		Emprunt	400 000 €
		Autofinancement	220 000€
Total	1 220 000 €	Total	1 220 000 €

Le présent plan de financement pourra évoluer en fonction de l'octroi de subvention.

Mme Fabienne LECLER est autorisée à consulter les banques pour réaliser l'emprunt dès la fin de l'année avant que les taux remontent. La consultation se fera sur 400 000 € sur 12, 15 ou 17 ans à taux fixe.

Renseignement pris auprès du Crédit mutuel, il est possible d'emprunter moins que la somme prévue initialement (400 000 €) si en cours de projet la commune obtient des financements supplémentaires. Le conseil municipal souhaite attendre le 4 novembre 2021 (date d'ouverture des plis de candidature des architectes), afin d'avoir un estimatif pour ajuster le montant nécessaire d'emprunt.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à effectuer les dossiers de demande de subvention.

D-2021-98 : Tarif location vaisselle

Le coût de remplacement de vaisselle n'est pas identique selon la qualité de vaisselle présente dans chaque salle de convivialité. Or le conseil municipal par délibération du 26 novembre 2019 a fixé un prix facturé en cas de casse identique pour la vaisselle louée sur tout le territoire de Bourgvallées.

Il est constaté, face à un prix facturé en cas de casse trop important, que les locataires préfèrent remplacer eux même la vaisselle cassée. Pour éviter des services dépareillés, Mme Fabienne LECLER propose que pour la casse des assiettes plates, creuses ou à dessert le prix facturé soit fixé ainsi :

Tarif assiettes en porcelaine : 5 €

Tarif assiettes en arcopal : 1.50 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

D-2021-99 : Subvention Fonds de Solidarité pour le logement

Le conseil départemental de la Manche propose aux collectivités qui le peuvent de s'engager auprès du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL). Il propose une base de calcul pour la participation à hauteur de 0.70 € par habitant. (pour 3308 habitants la somme de 2315.60 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au FSL pour l'année 2021 à hauteur de 0.70 € par habitant

D-2021-100 : Participation financière projet scolaire St Samson de Bonfossé

Catherine DESHAYES propose que la commune participe au financement d'une activité scolaire (équitation) organisée par l'école de St Samson de Bonfossé sur 4 jours à Graignes (les enfants rentrent tous les soirs chez eux) à hauteur de 10 € par enfant par séjour pour 37 enfants. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour participer pour ce projet à hauteur de 10 € / enfant

D-2021-101 : Espace Bourgvallées : subvention LEADER et préparation inauguration

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de construction d'une salle multi-activités sous maîtrise d'ouvrage communale a été approuvé le 23 mai 2017.

Le plan de financement adopté le 26 juin 2018 ayant évolué, il est nécessaire de l'actualiser.

Le coût global du projet est estimé à 1 452 614,32€ :

Plan de financement global arrêté à la date du 19/10/2021

Poste de dépenses	Montant HT	Type de financement	Montant HT
Etudes et prestations	101 073,12 €	Etat (DETR)	233 333 €
Travaux	1 271 212,07 €	Département	260 000 €
Divers (Mobilier, Matériel nettoyage, assurances, taxe d'aménagement, imprévus...)	73 621,96 €	Agglo Fonds de concours	364 961,06 €
		Autofinancement	87 320,26 €
		Emprunt	447 000,00 €
Total des dépenses	1 452 614,32 €	FEADER (LEADER)	60 000 €
		Total des financements	1 452 614,32 €

Plan de financement LEADER :

Poste de dépenses	Montant HT	Type de financement	Montant HT	%
Etudes et prestations	8 939,00 €	Etat (DETR)	213 162,72 €	17,89%
Travaux	1 158 081,57 €	Département	222 908,41 €	18,70%
Matériel et équipements	10 905,33 €	Agglo Fonds de concours	295 748,86 €	24,90%
Divers : Assurance dommages-ouvrage	9 696,68 €	Autofinancement	395 802,59 €	33,46%
		FEADER (LEADER)	60 000 €	5,05%
Total des dépenses	1 187 622,58 €	Total des financements	1 187 622,58 €	

Vu la délibération du 23 mai 2017 approuvant la création d'une salle multi-activités, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus en actant que toute diminution d'un cofinancement prévu sera compensée par l'autofinancement,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER dans le cadre du programme européen LEADER et à signer tous documents s'y rapportant,

Olivier GOULET propose l'achat de moquette pour un montant de 2016 € (largeur de la moquette 3 mètres) pour 1050m². (Devis de la société SICM).Le conseil municipal est favorable pour équiper de moquette l'intégralité de la salle. Après vérification, la moquette est ignifugée.

Le conseil municipal prépare l'inauguration de l'espace Bourgvallées prévue le 3 décembre 2021 à 18 heures

D-2021-102 Création de deux postes adjoint technique principal 1^{ère} classe

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, l'un à temps complet (35h/35h) et l'autre à temps non complet (28h/35h).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de deux postes :

- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet 35h/35h pour assurer l'entretien général des espaces verts au service technique
- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet 28h/35h pour l'encadrement périscolaire au service scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

D-2021-103 : devenir de « l'Espace Santé » :

Le conseil municipal est invité à étudier toutes les possibilités pour permettre l'accueil de spécialistes de la santé (Médecin,...) à « l'Espace Santé ».

Questions diverses

- Mme Catherine DESHAYES informe qu'elle a acheté 25 tapis pour la sieste des petites sections pour un montant de 174.75 €ttc
- M. Le Maire informe qu'il a reçu un courrier d'habitants se plaignant du bruit un week-end à la salle de St Romphaire. Un devis a été demandé pour couper le son de la sono dans la salle des fêtes de St Romphaire lorsque la musique est trop forte. Le conseil municipal ne souhaite pas investir dans un appareil de ce type (19 contres). Un rappel des règles doit être fait dans les contrats de location.
- Fixation de la date pour apéritif dinatoire avec agents et élus pour Noël 2021 : vendredi 17 décembre 2021 à 19 h. la commission animation va prévoir l'organisation.
-
- La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 23 novembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

JVALET	Claude		COULLERAY	Didier	
LECLER	Fabienne		LERENARD	Jacky	
CATHERINE	Gabriel		BOUILLON	Magali	
DESHAYES	Catherine		ASSELIN	Grégory	
GOULET	Olivier		GIRAULT	Natacha	
DESVAGES	Serge		MARIE	Romain	
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie- Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige		LECOEUR	Benjamin	
TORCHIO- BRIARD	Marlène		TROUINARD	Aurélie	
GAUTIER	Christelle		HOREL- DELVILLE	Chantal	
			HERVIEU	Jean-Claude	